

MANIFESTE

2017 | LA VILLE
2020 | QUE NOUS VOULONS

A l'aube d'une échéance majeure pour notre pays, les élus urbains réunis au sein de France urbaine, ont décidé de faire entendre leur voix.

Ils profitent de la 16^e Conférence des Villes pour définir les principes et les objectifs d'une République des territoires, dans laquelle le monde urbain joue un rôle essentiel.

Ils interpellent les candidats à l'élection présidentielle à travers trois valeurs fondamentales : la responsabilité, le dialogue et l'autonomie. Trois préalables pour dessiner la ville durable, intelligente, vertueuse et respectueuse des valeurs de la République.

DES ORIENTATIONS

Les grandes villes et agglomérations françaises sont un atout indéniable pour la France et, au-delà, pour l'**Europe** et le monde. **Elles incarnent une nouvelle forme de diplomatie aux côtés des Etats**, notamment sur le plan climatique et économique. Elles portent en effet **une part essentielle du dynamisme de notre pays**, qu'il s'agisse de la création de richesses et d'emplois ou encore des activités de recherche et d'enseignement. Elles sont également **le terrain privilégié des innovations**, tant technologiques que sociales, et **les carrefours de flux humains, matériels et numériques**.

Fers de lance de l'économie française, nos villes et leurs agglomérations doivent cependant **faire face à des défis majeurs**.

Celui de **la solidarité tout d'abord** : concentrant des populations en difficulté, elles doivent apporter des réponses à la crise du logement, à l'accueil des flux migratoires, aux discriminations urbaines et sociales, et à la montée des communautarismes. Face aux risques de radicalisation violente notamment, elles doivent œuvrer, au côté de l'Etat, à la sécurité des citoyens. **Acteurs de la solidarité**,

elles doivent plus que jamais assumer un rôle, essentiel, de **cohésion sociale dans le respect des valeurs de la République**.

Celui de **l'environnement ensuite**. Le dernier sommet mondial sur le climat l'a bien montré : c'est **dans les villes que se joue en grande partie le défi climatique**. Nos territoires affirment leur rôle majeur en matière de maîtrise de la demande d'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement de l'économie circulaire et de préservation de la biodiversité.

Conscientes de leur responsabilité dans la bonne marche de l'économie et, au-delà, de la société française dans son ensemble, les grandes villes et agglomérations françaises expriment **leur volonté de pleinement s'y investir**, aux côtés des acteurs institutionnels, économiques et sociaux et, au-delà, de la société civile dans son ensemble, comme de l'Etat. C'est dans ce but et dans le contexte de l'élection présidentielle de 2017 qu'elles **formulent leurs propositions et interpellent sur celles-ci les candidats**.

Pour une « République des Territoires »

Trente quatre ans après les lois Deferre, il est temps de moderniser la gouvernance de notre pays. Tout en préservant l'unité de la République, il s'agit d'achever le processus de décentralisation permettant de mettre en œuvre le principe de la République décentralisée inscrit dans notre constitution. Cette République des Territoires, porteuse de pratiques politiques innovantes, optimisera la relation entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements en mettant en œuvre trois valeurs fondamentales que sont la responsabilité, le dialogue et l'autonomie.

La responsabilité

Notre responsabilité dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques doit être affirmée et nous souhaitons l'assumer pleinement.

Nous souhaitons construire l'alliance entre les territoires, en multipliant synergies et coopérations, tant entre territoires urbains, périurbains et ruraux qu'avec les autres échelons de collectivités territoriales – départements et régions.

Nous voulons développer les possibilités d'expérimentations de politiques publiques innovantes dans les territoires, inscrites dans la constitution. Une expérimentation concluante doit pouvoir être pérennisée et étendue à d'autres territoires qui en exprimeraient la demande.

Nous intensifions notre engagement dans la lutte contre les discriminations sociales et territoriales et contre le phénomène de radicalisation.

Nous poursuivons et amplifions les démarches de démocratie collaborative, afin de davantage faire participer nos concitoyens à la co-construction de nos politiques publiques locales.

Nous demandons à être associés aux travaux consécutifs à la loi MAPTAM visant à définir les modalités de **l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains**.

Le dialogue

Un dialogue fructueux et un climat de confiance mutuelle entre l'Etat et les différents échelons de collectivités territoriales conduira à un Etat plus facilitateur que prescripteur.

Nous demandons la création d'une instance nationale de dialogue entre l'Etat et les territoires complémentaire à l'action du Parlement. Celle-ci devra permettre de préparer en amont, de suivre et d'évaluer en aval les textes législatifs et réglementaires qui concernent les collectivités territoriales.

Nous souhaitons que des démarches fondées sur le contrat et l'évaluation, telle celle initiée par le pacte Etat – métropoles, puissent être renouvelées et élargies à l'ensemble des territoires urbains sur tous les sujets qui préoccupent nos concitoyens au quotidien.

Ce nouveau cadre de dialogue aboutira naturellement à une clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales pour une meilleure efficacité des politiques publiques.

L'autonomie

La division par deux du poids relatif de la dette publique locale depuis la décentralisation illustre la maîtrise des budgets locaux par les élus locaux. Il est désormais indispensable d'acter cette réalité au travers d'un renforcement de l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales, incitant au développement économique, fondé sur une réelle autonomie de décision et d'action basée sur :

une véritable autonomie fiscale qui doit reposer sur **l'arrêt de la transformation d'impôts locaux en dotation** en posant tout d'abord le principe de **"sanctuarisation" des impôts locaux existants** et le remplacement progressif de dotations par **de la fiscalité nationale existante**,

une péréquation renouvée, qui ne se limite pas à la réduction des écarts de ressources, mais prenne en compte **les charges des différents territoires** ainsi que **les inégalités d'effort fiscal** demandé aux contribuables,

une pleine maîtrise de la fiscalité par les collectivités tant dans la fixation des bases des impôts locaux que dans une collaboration accrue avec les services fiscaux visant à optimiser le recouvrement,

des relations Etat / collectivités territoriales refondées sur la transparence, impliquant un **partage des données financières et un pilotage réellement concerté** des finances publiques. De ce point de vue, nous soutenons l'idée d'**une loi de financement spécifique pour les collectivités territoriales**.



Assumant pleinement nos responsabilités, dialoguant en véritable partenaire avec l'Etat et les différents échelons de collectivités territoriales, investis d'une véritable autonomie, nous, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes membres de France urbaine, souhaitons plus que jamais, dans le cadre de la République des Territoires que nous appelons de nos vœux, prendre une part active à la gestion de notre destin national et européen, en faisant notamment en sorte d'accompagner notre pays et nos citoyens dans les transitions, qu'elles soient d'ordre territorial, numérique ou écologique, auxquelles ils doivent faire face.

DES MESURES CONCRETES

Pour contribuer pleinement au débat qui va mobiliser notre pays, les élus urbains souhaitent avancer, au-delà des orientations, des mesures concrètes pour améliorer notre capacité d'action et notre vie en société.

Investis d'une responsabilité particulière dans la réussite de la France, et concentrant les principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les élus urbains sont légitimes pour être en situation de responsabilité quant à la définition et à la mise en œuvre d'un nombre croissant de politiques publiques.

Attractivité économique, enseignement supérieur, recherche

Le rôle essentiel des territoires urbains en termes de soutien au développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire doit être pleinement reconnu.

Ils doivent ainsi être pleinement associés aux schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à l'élaboration des contrats de plan Etat-Région dans ces domaines.

Ville intelligente et mobilité

En dépit d'une offre de services numériques foisonnante, le développement numérique reste partiel dans certains territoires. La gouvernance territoriale nécessaire pourrait s'organiser autour "d'opérateurs de services numériques" avec une mutualisation à dimension variable selon les territoires. Les territoires urbains souhaitent se saisir de cette problématique et s'investir de ce rôle afin de contribuer à l'irrigation de l'ensemble des territoires, l'approche de proximité étant plus propice à l'émergence de dynamiques locales et à la construction d'un projet politique avec les acteurs, centré sur les usages. L'Etat et la Région auraient pour objectif d'assurer une couverture globale des territoires, urbains et ruraux, et la mutualisation des ressources communes (force de développement, archivage par exemple) pourrait être portée à l'échelle nationale.

La cohésion sociale et territoriale

Depuis la loi Libertés et responsabilités locales de 2004, de nombreux territoires urbains sont délégataires des aides à la pierre et ils ont montré leur engagement et leur efficacité au service du logement de nos concitoyens. Plus de 12 ans après, se pose légitimement la question d'une véritable décentralisation – et non plus délégation – des politiques locales de l'habitat.

De même, il apparaît logique qu'ils se saisissent des compétences, aujourd'hui partagées et éclatées, liées à la politique de la ville, dans le cadre, en particulier, du soutien aux programmes de rénovation urbaine, en lien étroit avec Action logement, principal financeur de l'ANRU. Il serait également hautement souhaitable qu'ils puissent gérer les crédits de la politique de la ville pour une meilleure prise en compte des besoins du terrain et des publics prioritaires dans une optique d'inclusion sociale.

Enfin, le transfert aux métropoles de compétences relevant auparavant des départements en matière de politiques sociales (FSL, prévention spécialisée, politiques de la jeunesse, politique de la ville) préfigure de nouvelles responsabilités en la matière à l'ensemble des territoires urbains. Ceux-ci s'affirment ainsi comme un échelon essentiel des politiques de solidarité, ce qui nécessite une clarification des compétences de chaque échelon de collectivité territoriale et une consolidation des moyens alloués à ces politiques.

La transition énergétique et l'environnement

Il faut donner pleinement les moyens d'une véritable conduite des politiques énergétiques locales aux territoires urbains qui ont été mis en responsabilité sur ce point dans la loi MAPTAM. Il convient donc de permettre aux communes membres des métropoles et communautés urbaines au sein des syndicats d'énergie de sortir de ces syndicats.

Ces propositions constituent une première étape. Les élus entendent les enrichir dans les mois à venir pour participer pleinement au débat public. Ils les présenteront aux candidats à l'élection présidentielle, invités à prendre position et à faire connaître leur engagement, d'ici les « Journées nationales de France urbaine », en mars 2017.